

**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 16 février 2016**

L'an deux mille seize et seize février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Mme Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Pascale BOUILLEVAUX - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Jean-Claude CAMPOS - Mme Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - M. Robert CRAUSTE - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Marion GEIGER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Fabrice LABARUSSIAS - Pierre MAUMEJEAN - Mme Marielle NEPOTY- Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Hervé SARGUEIL - Jeanine SOLEYROL - M. Rudy THEROND - M. Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX

Absents ayant donné pouvoir : M. Claude LAURIE pour M. Pierre MAUMEJEAN

Absents excusés : M. Jean-Paul CUBILIER – M. Lucien TOPIE

Secrétaire de séance : M. Robert CRAUSTE



Le quorum étant atteint, M. Laurent PELISSIER déclare la séance ouverte. Puis il donne lecture des procurations.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, M. Robert CRAUSTE est nommé, secrétaire de séance.



**Ordre du jour :**

**- Point n° 1 : Service public de l'assainissement – Choix du délégataire – Contrat – Autorisation de signer**

Pièces jointes :

1. Note de synthèse
2. Rapport du président au conseil communautaire présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat
3. Avis de la commission DSP du 21 octobre 2015 (liste des candidats admis) + rapport d'analyse des candidatures
4. Avis de la commission DSP du 8 décembre 2015 (analyse des offres) + annexe (rapport d'analyse des offres initiales)

Il était précisé que le projet de contrat et ses annexes étaient et sont mis à disposition des conseillers au siège de la communauté de communes.

\*\*\*\*\*

**- Point n° 2 : Service public de l'eau potable – Choix du délégataire – Contrat – Autorisation de signer**

Pièces jointes :

1. Note de synthèse
2. Rapport du président au conseil communautaire présentant les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat
3. Avis de la commission DSP du 21 octobre 2015 (liste des candidats admis) + rapport d'analyse des candidatures
4. Avis de la commission DSP du 8 décembre 2015 (analyse des offres) + annexe (rapport d'analyse des offres initiales)

Il était précisé que le projet de contrat et ses annexes étaient et sont mis à disposition des conseillers au siège de la communauté de communes.

**Point n° 1 : Service public de l'assainissement – Choix du délégataire – Contrat – Autorisation de signer**

*(articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales)*

L'actuelle convention de délégation de service public de l'assainissement arrive à échéance le 29 février 2016.

Le principe du renouvellement de la gestion déléguée du service a été approuvé par délibération du 22 juin 2015.

Après présentation de la proposition de M. le Président au Conseil Communautaire du choix retenu suite à la procédure mise en œuvre dans le cadre de la délégation de service public de l'assainissement et considérant qu'à l'issue des débats, les conseillers communautaires ont formulé le souhait d'obtenir des éléments d'informations complémentaires sur le fondement de la proposition du Président préalablement à un vote d'attribution de la délégation du service public de l'assainissement, il a été procédé au vote.

Résultat du vote :

- 4 voix POUR : M. Laurent PELISSIER - M. Cédric BONATO - M. Fabrice LABARUSSIAS - Mme Rachida BOUTEILLER
- 26 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Après en avoir délibéré et dans l'attente d'informations complémentaires, le Conseil Communautaire décide de rejeter la proposition de Monsieur le Président concernant la délégation du service public de l'assainissement.

**Point n° 2 : Service public de l'eau potable – Choix du délégataire – Contrat – Autorisation de signer**

*(articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales)*

L'actuelle convention de délégation de service public de l'eau potable arrive à échéance le 29 février 2016.

Le principe du renouvellement de la gestion déléguée du service a été approuvé par délibération du 22 juin 2015.

Après présentation de la proposition de M. le Président au Conseil Communautaire du choix retenu suite à la procédure mise en œuvre dans le cadre de la délégation de service public de l'eau potable et considérant qu'à l'issue des débats, les conseillers communautaires ont formulé le souhait d'obtenir des éléments d'informations complémentaires sur le fondement de la proposition du Président préalablement à un vote d'attribution de la délégation du service public de l'eau potable, il a été procédé au vote.

Résultat du vote :

- 1 voix POUR : M. Laurent PELISSIER
- 29 voix CONTRE
- 0 ABSTENTION

Après en avoir délibéré et dans l'attente d'informations complémentaires, le Conseil Communautaire décide de rejeter la proposition de Monsieur le Président concernant la délégation du service public de l'eau potable.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.*

Le Président  
Laurent PELISSIER

